



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentis

Question écrite n° 101058

Texte de la question

M. Alain Néri demande à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales de bien vouloir lui faire savoir pourquoi les collectivités territoriales ne peuvent pas bénéficier des aides financières accordées au secteur privé pour la formation d'apprentis ou les autres formations en alternance. En effet, les collectivités territoriales ont des personnels de qualité, des tuteurs agréés et des résultats dans de nombreux domaines (sanitaire et social, espaces verts...). De plus, ces aides pourraient permettre des efforts de la part des collectivités territoriales et seraient les bienvenues.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101058

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er août 2006, page 7930